

Décision

Générale

colonial

Décision n° 38-272-1919 Congé.

n° 38-272-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 272 du 30/06/1919

Date de publication
23 juin 1919

Date du numéro
30 juin 1919

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois, et un passage pour la France, sont accordés à M. Bodin, Commis de 1re classe des Affaires Indigènes.